



ACCUEIL DE LOISIRS
Maison de l'Enfance
rue Menez Izella
29700 PLUGUFFAN
Téléphone : 02 98 94 32 12
E-Mail : alsh@ulamir-ebg.org



été 2016

Inscriptions avant le 17 Juin





PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'U.L.A.Mi.R.

L'U.L.A.Mi.R. (Union Locale d'Animation en Milieu Rural) e Bro Glazik est une association, loi 1901. Elle travaille principalement sur 5 communes (Plomelin, Pluguffan, Guengat, Plonéis et Plogonnec) regroupées au sein de Quimper Communauté.

Les principaux objectifs de l'ULAMIR sont :

- d'aider les associations dans leurs tâches d'animation ;
- d'étudier les besoins des communes dans les domaines socio-éducatifs et d'informer les pouvoirs publics des réalisations souhaitables ;
- d'organiser et d'animer des activités sur le secteur.



FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs n'est pas une garderie. Les orientations de l'Accueil de Loisirs définies par une équipe d'animation qualifiée, répondent à des objectifs éducatifs et pédagogiques soumis à l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

ACCUEIL

Enfants : à partir de 2 ans (propre et scolarisé) à 12 ans

Horaires : de 9 h à 17 h (Les enfants doivent être présents à 9 h pour le début des activités)

Accueil du matin : de 7 h 30 à 9 h

Accueil du soir : de 17 h 00 à 19 h

Lieu :

Téléphone : 02 98 94 32 12

Maison de l'Enfance « Jules Verne »

E-mail : alsh@ulamir-ebg.org

(aux heures d'ouverture de l'accueil de loisirs)

Lieu du repas de midi : restaurant scolaire les lundis, mardis, mercredis et vendredis
hors du centre les jeudis



JOURS D'OUVERTURE

OUVERTURE : du 6 Juillet au 31 Août 2016 inclus
ouvert le vendredi 15 Juillet



Les Mini Camps de l'Accueil de Loisirs :



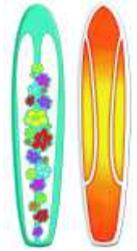
Les 11,12 & 13 Juillet : Camp Equitation & Bord de mer - Douarnenez
pour les 6/8 ans - 24 Places



Du 25 au 29 Juillet : Camp Kayak & Tir à l'Arc – Douarnenez
pour les 9/11 ans - 24 Places

Les 8-9-10 août : Camp Bord de mer (programme à définir avec les enfants) - Moustierlin
pour les 9/10 ans - 12 Places

Du 22 au 26 Août : Camp surf - Tréguennec
pour les 9/12 ans - 24 Places



Inscriptions auprès de Morgane, la directrice

RECOMMANDATIONS

- Accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil pour sa prise en charge.
(La responsabilité de l'Accueil de Loisirs n'est engagée qu'à cette condition) ; les enfants ne peuvent quitter le centre qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne déléguée en possession d'une décharge.
- Respecter les horaires de l'Accueil et des activités : arrivée 9 h 00 au plus tard, départ 19 h au plus tard.
 - Ne pas amener l'enfant malade ou fiévreux.
 - Signaler toute particularité relative à sa santé (régime, traitement en cours).
 - Une sieste est prévue pour les 3/4 ans et un temps calme de 30 min pour les 5 ans.
- Ne pas hésiter à rencontrer les animateurs et/ou la directrice en fin de journée.
- Consulter régulièrement les tableaux d'informations.



IMPORTANT :

Inscriptions avant le 17 Juin. Toute inscription après cette date se fera en fonction des places disponibles.

Tout changement doit être signalé dans les plus brefs délais.



**LES INSCRIPTIONS SE PRENNENT A LA JOURNÉE :
LES MARDIS ET JEUDIS
ET VENDREDI 15 JUILLET + MERCREDI 31 AOUT**



Pièces à fournir pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- La fiche Sanitaire de liaison,
- La fiche prévisionnelle d'inscription,
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant et de 150 € pour 2 enfants,
- Acompte : règlement de 50 % de la somme totale prévisionnelle.

IMPORTANTES :

les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs entre Septembre 2015 et juin 2016 ne doivent fournir que la fiche prévisionnelle et l'acompte.

TARIFS Eté 2016



ADHESION 2015/2016 (règlement lors de la première facture)

de 12,00 € par enfant ou 24,00 € par famille

Cette adhésion est valable de septembre 2015 à Août 2016

(LIRE ATTENTIVEMENT LA PAGE SUIVANTE)

TARIFS	Communauté de communes de Quimper	Communes Extérieures
JOURNEE	15,00 €	19,00 €
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	11,65 €	16,00 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS	9,00 €	13,00 €

En cas d'absence pour raisons médicales (certificat médical fourni), le repas reste facturé.

Tout désistement (sans certificat médical) sera facturé :

100 % en cas d'annulation dans les 48 heures précédents le jour de présence prévu ;

50 % en cas d'annulation dans les 7 jours qui précèdent.



REDUCTION

Il est procédé à une réduction en fonction du revenu imposable et du nombre de personne.

Le premier critère choisi est le montant des revenus imposables apparaissant sur l'avis d'imposition. Cela semble le chiffre le plus partagé et le plus vérifiable. Le deuxième critère est le nombre d'enfants.

IMPORTANT :

Nous vous demandons de nous fournir la photocopie de votre dernier avis d'imposition. La réduction correspondante vous sera immédiatement appliquée. La réduction ne sera pas appliquée de manière rétroactive. Les personnes qui ne fournissent pas leur avis d'imposition payent plein tarif.

Un tableau à double entrée est donc proposé, faisant apparaître des pourcentages de réduction par rapport à un tarif plein :

réduction	Nombre de personnes (adultes et enfants)							
Revenu imposable	1	2	3	4	5	6	7	8
moins de 5 000 €	-20%	-20%	-25%	-25%	-25%	-25%	-30%	-40%
5 000 à 10 000 €	-15%	-20%	-20%	-20%	-25%	-25%	-25%	-25%
10 000 à 15 000 €	-10%	-15%	-15%	-20%	-20%	-20%	-25%	-25%
15 000 € à 20 000 €	Plein tarif	-5%	-10%	-10%	-15%	-15%	-20%	-20%
20 000 € à 30 000 €	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	-5%	-10%	-15%
30 000 € à 40 000 €	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	-5%	-10%
plus de 40 000 €	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif	Plein tarif

En cas d'absence pour raisons médicales (certificat médical fourni), le repas reste facturé.

Tout désistement (sans certificat médical) sera facturé :

100 % en cas d'annulation dans les 48 heures précédents le jour de présence prévu ;
50 % en cas d'annulation dans les 7 jours qui précèdent.

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association »

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / COMMUNE DE PLUGUFFAN
CENTRE DE LOISIRS / ULAMIR E BRO GLAZIK
Année 2015 - 2016



Ne pas remplir si votre enfant est déjà inscrit au service périscolaire de Pluguffan

INFORMATIONS SUR L'ENFANT ACCUEILLI

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Age : Fille Garçon

École et classe fréquentée :

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Nom / prénom du responsable légal de l'enfant :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : / / / / N° portable : / / / /

Lieu de travail : N° tél travail : / / / /
(Entreprise et commune)

Mail :@.....

Situation familiale *(entourer la réponse)* : marié / concubinage / pacsé / séparé / divorcé* / parent isolé / veuf
(*Dans le cas où une décision de justice a été établie, fournir la copie du jugement concernant les dispositions de garde des enfants)

Nom / prénom du (de la) conjoint(e) :

N° de téléphone : / / / / N° portable : / / / /

Lieu de travail : N° tél travail : / / / /
(Entreprise et commune)

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, merci de nous fournir l'original de l'ordonnance du médecin, avec les médicaments du traitement dans les boîtes d'origine du/des médicament(s) avec la posologie notée dessus. **Aucun médicament ne pourra être donné sans ces éléments.**

Fiche sanitaire de liaison / Année 2015-2016

Services périscolaires de la commune de Pluguffan / Centre de loisirs ULAMIR e bro Glazik

L'enfant a-t-il des allergies ?

Oui Non

Si OUI, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler) :

(En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical et un Projet d'Accueil Individualisé doivent être obligatoirement fournis pour qu'un régime alimentaire soit mis en place pour votre enfant et qu'un repas soit servi)

.....
.....

État des vaccinations :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATE DU DERNIER RAPPEL	VACCINS RECOMMANDES	DATE
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				R.O.R.	
Poliomyélite				Coqueluche	
OU DTPolio				Autres	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de non contre-indication.

MÉDECIN TRAITANT ET DOSSIER MÉDICAL

Nom du médecin traitant : Ville :

N° de téléphone : / / / /

N° de sécurité sociale : Régime (CAF, MSA, ...) :

Mutuelle : oui non Si oui, laquelle :

Groupe sanguin de l'enfant :

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Merci d'indiquer les éventuels problèmes ou difficultés de santé, en indiquant les précautions à prendre : *(antécédent médical, port de lunettes, appareil dentaire, comportement de l'enfant, problèmes familiaux, droit de garde exclusif, etc.)*

.....
.....
.....

RESPONSABILITÉS ET AUTORISATIONS

Je, soussigné(e) Mme / M., responsable légal de l'enfant autorise l'équipe de l'accueil périscolaire / du centre de loisirs à prendre les dispositions nécessaires en matière d'hospitalisation d'urgence.

J'atteste également avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

J'autorise les personnes mentionnées ci-dessous à venir chercher mon enfant :

.....
.....

J'autorise également la diffusion de l'image de mon enfant sur tout support visuel (photos, vidéos, exposition, articles de presse et support de communication) de la commune de Pluguffan et de l'Ulamir e bro Glazik.

J'autorise également l'Ulamir à transporter mon enfant par les moyens utiles Non

Fait à :, le / /

Signature :

Fiche sanitaire de liaison / Année 2015-2016

Services périscolaires de la commune de Pluguffan / Centre de loisirs ULAMIR e bro Glazik



Les inscriptions se prennent :

- En journée ou 1/2 journée avec ou sans repas :
Lundi, Mercredi & Vendredi :
- Uniquement en journée : Mardi & Jeudi
+ Vendredi 15 Juillet et Mercredi 31 Août



FICHE PRÉVISIONNELLE – ÉTÉ 2016 - PLUGUFFAN

- Fiche à joindre aux éléments du dossier d'inscription avant le **17 juin 2016 avec l'acompte**

ULAMIR Tél. : 02 98 94 32 12

Mail : alsh@ulamir-ebg.org

Indiquer dans les cases :

- J = Journée M = Matin AM = Après-Midi
- M+R = Matin + Repas R+AM = Repas + Après-Midi

L'Accueil de Loisirs sera ouvert le **vendredi 15 Juillet**

Nom, prénom de l'enfant : Age :

Nom, prénom de l'enfant : Age :

Semaines	Séjour Juillet					Semaines	Séjour Août				
	L	M	M	J	V		L	M	M	J	V
6 au 8 juillet						1 au 5 août					
11 au 15 juillet						8 au 12 août					
18 au 22 juillet						16 au 19 août					
25 au 29 juillet						22 au 26 août					
						29 au 31 août					

Horaire approximatif d'arrivée (matin ou après-midi) :

Nom, prénom de l'enfant : Age :

Nom, prénom de l'enfant : Age :

Semaines	Séjour Juillet					Semaines	Séjour Août				
	L	M	M	J	V		L	M	M	J	V
6 au 8 juillet						1 au 5 août					
11 au 15 juillet						8 au 12 août					
18 au 22 juillet						16 au 19 août					
25 au 29 juillet						22 au 26 août					
						29 au 31 août					

Horaire approximatif d'arrivée (matin ou après-midi) :

Règlement :

Nous vous demandons de compléter l'acompte prévisionnel ci-après et de nous régler la somme correspondante (encaissement le **11/07** ou le **11/08** en fonction de la présence de votre ou vos enfants). Le solde du paiement se fera à réception de la facture définitive à la fin de mois.



ACOMPTE



Juillet

Nom – Prénom des enfants	Nombre de jours prévus en Juillet (du 6 au 29 juillet)	Coût prévisionnel	Acompte à verser (50 % du coût prévisionnel)
 x ... €		€
 x ... €		€
 x ... €		€
Montant de l'acompte pour Juillet			€

Payé le par chèque :

Août

Nom – Prénom des enfants	Nombre de jours prévus en Août (du 1 ^{er} au 31 août)	Coût prévisionnel	Acompte à verser (50 % du coût prévisionnel)
 x ... €		€
 x ... €		€
 x ... €		€
Montant de l'acompte pour Août			€

Payé le par chèque :

Important :

Le tarif journalier de base peut évoluer en fonction du lieu de votre résidence (majoration hors Communauté de communes).

En cas d'absence pour raisons médicales (certificat médical fourni), le repas reste facturé. Tout désistement (sans certificat médical) sera facturé : 100 % en cas d'annulation dans les 48 heures précédents le jour de présence prévu ; 50 % en cas d'annulation dans les 7 jours qui précèdent.

